

Madame la directrice académique,

Mesdames, messieurs les membres du CTSD,

En ce début de nouvelle mandature pour notre Comité Technique, nous souhaitons réaffirmer les principes qui animent les élu.e.s SE-Unsa : le dialogue social, la recherche d'équité, le devoir de transparence et la prise en compte de l'humain.

Nous allons honorer la confiance de nos pairs en les représentant afin de défendre au mieux leurs droits dans toutes les opérations traitées dans les CTSD. Pourquoi nous ont-ils transmis cette confiance tant dans ce CTSD que dans toutes les instances paritaires ? Car nos collègues sont attachés à ce que le contrôle paritaire de la gestion de leur carrière perdure. C'est une conquête syndicale et si nous insistons sur ce point aujourd'hui c'est que nous estimons qu'elle est menacée.

Les arbitrages du Premier ministre et du ministre de l'Éducation nationale, suite au rapport Cap 2022, soulèvent de nombreuses interrogations. L'Unsa Education et l'Unsa fonction publique ne sont pas contre des évolutions du service public mais la révision des prérogatives des CAP programmée par le ministère ne nous rassure pas. La présentation par le gouvernement, d'un scénario pour les futures CAP (Commissions Administratives Paritaires) et CCP (Commissions Consultatives Paritaires), élues en 2022, est en contradiction avec les concepts de modernisation et d'amélioration qu'il évoque.

L'UNSA réaffirme l'importance des CAP et des CCP qui doivent être proches des préoccupations des agents et qui doivent permettre de garantir l'équité de traitement entre agents et la transparence dans la gestion.

Le SE-UNSA rappelle toute l'importance qu'il attache à ces instances de dialogue social.

Il est encore possible de choisir une option plus humaine, qui lie l'individu et le collectif, au service de la réussite de chaque jeune et dans le respect des personnels. Une option qui améliore la formation, l'accompagnement de nos collègues dans le cadre d'une évolution du système éducatif, c'est ce que nous continuerons à défendre dans toutes les instances.

Et s'il y a des éléments à changer dans l'éducation, comme dans la fonction publique, ce ne doit jamais être dicté par des coupes budgétaires qui se font principalement au détriment des plus démunis.

Notre ministre prétend compenser la suppression de postes dans le second degré, qu'il a camouflée, par une hausse des heures supplémentaires. Le même, à propos des « stylos rouges », parle d'une crise des organisations syndicales enseignantes alors que les toutes récentes élections ont vu une hausse de la participation, malgré des conditions de vote parfois compliquées.

Lors du dernier CTA il a été annoncé 130 créations de poste en équivalent temps plein. La réalité est tout autre, 2 créations d'ETP dans le second degré et une compensation en HSA de 128 ETP. Se cache derrière tout cela le décret sur la deuxième heure supplémentaire imposée dans le second degré auquel la fédération de l'Unsa Education tient à réaffirmer sa plus ferme opposition.

Cette augmentation du temps de travail n'est pas une solution. Non seulement elle va dégrader la qualité des enseignements par une hausse du temps de travail des professeurs sous la contrainte, mais elle va concourir une nouvelle fois à élargir les différences entre les enseignants du 2nd degré et ceux du 1er degré. Enfin, recourir aux heures supplémentaires est sans doute une étape supplémentaire vers la réduction des ETP. C'est ainsi que d'une Education transmise par des professeurs diplômés et sur des postes, nous sommes en train de basculer dans une Education de plus en plus contractualisée dont les heures supplémentaires seront une variable d'ajustement pour le traitement des collègues.

Le H/E pour notre département est en diminution alors même que nous devons faire face à une montée démographique de plus de 1500 élèves en collège pour la rentrée prochaine. Il est évident que travailler avec des moyens encore plus réduits va devenir compliqué et mettre les établissements scolaires en difficulté. Nous constatons pour nos collèges du Val de Marne des situations problématiques en termes d'effectifs pour certains collèges. Nous pensons qu'il est important d'accorder une attention particulière aux niveaux 6<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. Pour beaucoup de collèges, le seuil de 30 élèves par classe est atteint ou en passe de l'être.

Le collège Paul Bert de Cachan a 30 élèves par classe sur le niveau 6<sup>ème</sup> et 29.6 sur le niveau 3<sup>ème</sup>.

Le collège Duruy à Fontenay perd une classe sur le niveau 6<sup>ème</sup> pour 29.6 élèves par classe de moyenne.

Le collège Branly à Nogent atteint le seuil sur les niveaux 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>.

Le collège du Parc à St Maur voit une suppression de classe sur le niveau 5<sup>ème</sup> passant à 30 élèves par classe et une création sur le niveau 4<sup>ème</sup> bien juste pour absorber la montée.

Le collège Pissaro à St Maur atteint le seuil de 30 élèves sur les 4 niveaux.

Plus inquiétant encore, le collège du Parc à Sucy en Brie dépasse les 30 élèves sur 2 niveaux (5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>)

Le collège Paul Valéry à Thiais est en tension sur 3 niveaux (5<sup>ème</sup> à 3<sup>ème</sup>)

Le collège Giroud à Vincennes voit opérer une fermeture de classe en 6<sup>ème</sup> faisant monter les effectifs à 30 élèves par classe.

Le collège Berlioz à Vincennes atteint le seuil de 30 sur le niveau 4<sup>ème</sup> et dépasse les 30 élèves sur le niveau 3<sup>ème</sup>.

Enfin, le collège Rabelais à Vitry voit ses effectifs monter à 29.5 élèves par classe en 3<sup>ème</sup> à cause d'une fermeture de classe.

Enfin, comme tous les ans, nous aimerions que les IMP soient retirées du calcul des DHG car cela ne représente pas dans les faits des heures d'enseignement mais une mission particulière. Aussi, dans les effectifs annoncés, ceux des dispositifs ULIS et UPE2A sont-ils comptabilisés ?

Merci pour votre écoute et pour les réponses que vous pourrez apporter.

Les représentants Unsa Education  
Florian Mériaux et David Lelong